

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-0806 du 03/05/2023

Arrêté du 27 avril 2023

ARRÊTÉ PORTANT PROMOTION ET AFFECTATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte promotion et affectation d'administrateurs des Finances publiques.

Date d'application : Premier semestre 2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT PROMOTION ET AFFECTATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT PROMOTION ET AFFECTATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES



ARRÊTÉ

portant promotion et affectation d'administrateurs des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande des intéressés.

ARRÊTE :

Article premier

Mme Élodie LEFEBVRE, administratrice des Finances publiques, 4^{ème} échelon, affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est affectée en qualité de cheffe du département comptable ministériel au service de contrôle budgétaire et comptable ministériel auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la transformation et de la fonction publique à compter du 1^{er} juin 2023.

Article 2

M. François ROLLO, administrateur des Finances publiques adjoint, 5^{ème} échelon, affecté dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est promu administrateur des Finances publiques, classé au 3^{ème} échelon de ce grade et affecté dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques en qualité de chef du bureau GF-1B à compter du 15 mai 2023.

Article 3

Mme Marie-Amandine PAUL-PATURAL, administratrice des Finances publiques adjointe, 5^{ème} échelon, affectée dans le département des Yvelines, est promue administratrice des Finances publiques, classée au 3^{ème} échelon de ce grade et affectée dans le département de l'Essonne à compter du 9 mai 2023.

Article 4

Mme Hélène LAVOISIER, administratrice des Finances publiques adjointe, 5^{ème} échelon, affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, est promue administratrice des Finances publiques, classée au 3^{ème} échelon de ce grade et affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques en qualité de chargée de mission relation de confiance à compter du 15 mai 2023.

Article 5

M. Arnaud DUVOIS, administrateur des Finances publiques adjoint, 4^{ème} échelon, affecté à la direction des services informatiques Nord, est promu administrateur des Finances publiques, classé au 2^{ème} échelon de ce grade et affecté dans le département du Nord à compter du 15 juin 2023.

Article 6

Le directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 27 AVRIL 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES
ADJOINTE À LA DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR
ET TALENTS,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756